

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise :		FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1 2	
Adresse de l'entreprise		0 ETANG Z'ABRICOT 97200 FORT DE FRANCE		Durée de l'exercice précédent *		1 2	
Numéro SIRET*		4 9 8 0 0 4 1 1 8 0 0 0 3 6		Néant		<input type="checkbox"/>	
				Exercice N clos le,		3 1 1 2 2 0 1 9	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH	134 015	AI	13 402	120 614
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP		AQ		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	45 604	AU	35 805	9 799
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations		CU		CV			
Créances rattachées à des participations		BB		BC			
Autres titres immobilisés		BD		BE			
Prêts		BF		BG			
Autres immobilisations financières *		BH	20 522	BI		20 522	
TOTAL (II)		BJ	200 142	BK	49 207	150 935	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	3 699	BW		3 699
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	12 386	BY		12 386
		Autres créances (3)	BZ	7 014 120	CA		7 014 120
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:	CD		CE		
	Disponibilités	CF		CG			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	1 503	CI		1 503	
	TOTAL (III)	CJ	7 031 708	CK		7 031 708	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	7 231 850	IA	49 207	7 182 643	
Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	
Clause de réserve de propriété : *				(3) Part à plus d'un an :		CR	
Immobilisations :				Stocks :			
				Créances :			

Désignation de l'entreprise		FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :	DA	5 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input style="width: 50px;" type="text" value="EK"/>)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	500		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	10 260		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input style="width: 50px;" type="text" value="BI"/>)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input style="width: 50px;" type="text" value="EJ"/>)	DG			
	Report à nouveau	DH	14 225		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	114 841		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	144 826		
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	5 207		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input style="width: 50px;" type="text" value="EI"/>)	DV	44 661		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	660 011		
	Dettes fiscales et sociales	DY	26 466		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	6 325 242		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	(23 771)		
TOTAL (IV)	EC	7 037 817			
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	7 182 643			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 993 156		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	5 207			

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

		Exercice N		Total	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		
Désignation de l'entreprise : FONTENYOY IMMOBILIER MARTINIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC	
	biens *	FD	FE	FF	
	Production vendue	FG	539 176	FH	
	services*			FI	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	539 176	FK	
	Production stockée*			FL	
	Production immobilisée*			FM	
	Subventions d'exploitation			FN	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FO	
	Autres produits (1) (11)			FP	
Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS	
	Variation de stock (marchandises)*			FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	
	Salaires et traitements*			FY	
	Charges sociales (10)			FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	- dotations aux amortissements*			GA
		Sur immobilisations			GB
		- dotations aux provisions			GC
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GD	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GE	
Autres charges (12)			GF		
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GG	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GH	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)			GI	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)			GJ	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GK	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GL	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GM	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GN	
	Différences positives de change			GO	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GP	
Total des produits financiers (V)				GQ	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GR	
	Intérêts et charges assimilées (6)			GS	
	Différences négatives de change			GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GU	
Total des charges financières (VI)				GV	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GW	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

4 COMpte DE Résultat DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise <u>FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	44 661
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	547 226
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	432 384
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	114 841
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J	6 920
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 129
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste			
INCORP.		TOTAL I				1		2		3			
Frais d'établissement et de développement						CZ		D8		D9			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				KD	134 015	KE		KF			
CORPORELLES		Terrains				KG		KH		KI			
		Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
			Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
			Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU			
		Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	7 786	KW		KX		
			Matériel de transport *				KY	21 759	KZ		LA		
			Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	16 060	LC		LD		
			Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG		
		Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
Avances et acomptes						LK		LL		LM			
TOTAL III						LN	45 604	LO		LP			
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U		8V		8W			
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S			
		Prêts et autres immobilisations financières				1T	19 776	1U		1V	746		
		TOTAL IV				LQ	19 776	LR		LS	746		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	199 396	ØH		ØJ	746		
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						par virement de poste à poste				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.		TOTAL I				1		3		4			
Frais d'établissement et de développement						IN		CØ		DØ			
Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II				IO		LV	134 015	LW	134 015		
CORPORELLES		Terrains				IP		LX		LY			
		Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB			
			Sur sol d'autrui			IR		MD		ME			
			Inst. gales, agenets et am. des constructions			IS		MG		MH			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ		MK	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers				IU		MM	7 786	MN	7 786	
			Matériel de transport				IV		MP	21 759	MQ	21 759	
			Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS	16 060	MT	16 060	
			Emballages récupérables et divers*				IX		MV		MW		
		Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
Avances et acomptes						NC		ND		NE			
TOTAL III						IY		NG	45 604	NH	45 604		
FINANCIÈRES		Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7			
		Autres participations				IO		ØX		ØY			
		Autres titres immobilisés				I1		2B		2C			
		Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E	20 522	2F	20 522		
		TOTAL IV				I3		NJ	20 522	NK	20 522		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						I4		ØK	200 142	ØL	200 142		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2019

Exercice N clos le

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise: FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise							FONTENY IMMOBILIER MARTINIQUE							Néant <input type="checkbox"/> *											
CADRE A													SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice				Augmentations : dotations de l'exercice				Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises				Montant des amortissements à la fin de l'exercice									
Frais d'établissement et de développement				TOTAL I				CY				EL				EM				EN					
Autres immobilisations incorporelles				TOTAL II				PE				PF				PG				PH					
Terrains				PI				PJ				PK				PL									
Constructions		Sur sol propre		PM				PN				PO				PQ									
		Sur sol d'autrui		PR				PS				PT				PU									
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV				PW				PX				PY									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ				QA				QB				QC									
Autres immobilisations corporelles		Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD				QE				QF				QG									
		Matériel de transport		QH				QI				QJ				QK									
Autres immobilisations corporelles		Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL				QM				QN				QO									
		Emballages récupérables et divers		QP				QR				QS				QT									
TOTAL III				QU				QV				QW				QX									
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				ØN				ØP				ØQ				ØR									
CADRE B													VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice											
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel													
Frais établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6											
Autres immob. incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1											
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8											
Constructions		Sur sol propre		R1		R2		R3		R4		R5		R6											
		Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3											
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc et am. des const.		S5		S6		S7		S8		S9		T1											
		Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8											
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6											
		Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4											
Autres immobilisations corporelles		Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2											
		Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9											
TOTAL III		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8											
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO											
Total général (I + II + III + IV)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV											
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW				Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY				Total général non ventilé (NW - NY)		NZ											
CADRE C													MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *												
				Montant net au début de l'exercice				Augmentations				Dotations de l'exercice aux amortissements				Montant net à la fin de l'exercice									
Frais d'émission d'emprunt à étaler												Z9				Z8									
Primes de remboursement des obligations												SP				SR									

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	sur - titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
	- d'exploitation	UE	UF		
Dont dotations et reprises	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.					
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour hausse des prix"

Désignation de l'entreprise FONTENOT IMMOBILIER MARTINIQUE

Provisions pour hausse des prix	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions réglementées"

Désignation de l'entreprise FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE

Autres provisions réglementées	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Provisions pour impôts"

Désignation de l'entreprise FONTENROY IMMOBILIER MARTINIQUE

Provisions pour impôts	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour risques et charges"

Désignation de l'entreprise **FONTENYOY IMMOBILIER MARTINIQUE**

Autres provisions pour risques et charges	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres immobilisations financières"

Désignation de l'entreprise **FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE**

Autres immobilisations financières	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN
Détail du poste "Autres provisions pour dépréciation"

Désignation de l'entreprise FONTENROY IMMOBILIER MARTINIQUE

Autres provisions pour dépréciation	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	20 522	UV		UW	20 522			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	12 386		12 386					
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY	1 629		1 629					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	11 245		11 245				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	113 778		113 778				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	562 423		562 423					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	6 325 045		6 325 045					
	Charges constatées d'avance		VS	1 503		1 503					
	TOTAUX			VT	7 048 531	VU	7 028 009	VV	20 522		
RENOIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH	5 207		5 207					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	660 011		660 011						
Personnel et comptes rattachés		8C	13 434		13 434						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 637		8 637						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	751		751					
	Obligations cautionnées		VX								
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	3 644		3 644						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	44 661				44 661				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 325 242		6 325 242						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	(23 771)		(23 771)						
TOTAUX			VY	7 037 817	VZ	6 993 156		44 661			
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032					

Désignation de l'entreprise : FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31122019		
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	114 841
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)			XX	XW	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 212 bis)*			XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *							XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	44 661
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉREES	Moins-values nettes - imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							I8	
	à long terme - imposées aux taux de 0 %							ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*				- Plus-values nettes à court terme			WN	
				- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		
		Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									
							TOTAL I	159 502	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)									
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme - imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							WV	
	- imposées au taux de 0 %							WH	
	- imposées au taux de 19 %							WP	
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							WW	
	- imputées sur les déficits antérieurs							XB	
Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation					2A	XA	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.									
Majoration d'amortissement*									
Mesures d'incitation	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 sexies)		K9	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)		L5
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)		L6	Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA
	ZFU-TE (art.44 octies et octies A)		ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)		XC
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)								
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI	159 502
						déficit (II moins I)			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *								ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *									
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)								XN	159 502

Désignation de l'entreprise <u>FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	8 695
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise		FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE						Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(40 360)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB		
						- Autres réserves	ZD		
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	54 585		Dividendes		ZE		
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF		
	TOTAL I	ØF	14 225		Report à nouveau		ZG	14 225	
							TOTAL II	ZH	14 225
							(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		
RENSEIGNEMENTS DIVERS								Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ		
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR	
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS	
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT	
	— Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	81 841	XQ	87 241	
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	137 198
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV	
	— Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	12 331	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	236 771
	IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW
— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)					ZS		9Z	1 341	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	10 583	
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	41 800
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	88 234
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*							ØB	113 371
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS	
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	1,32 %
	— Numéro de centre de gestion agréé*	XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-C prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI)			ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							RG	
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH	
	RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	159 502	Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC	
Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO	
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF	
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	39153580400044		

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE						Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle	
①		②	③	④	⑤	⑥	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente		Montant global de la plus value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19% (1)
⑦				⑧	⑨	⑩	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés		+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés		+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale		+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée		+			
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
		CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨					
		CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩					
		CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES
Détail du poste "II-Autres éléments - Divers"

N° 2059-A-SD

Désignation de l'entreprise FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE

Autres éléments : divers	Qualification fiscale des plus ou moins-values réalisées				
	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19%
		19%	15% ou 12,8%	0%	

Désignation de l'entreprise : FONTENROY IMMOBILIER MARTINIQUE Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
(à préciser) au titre de :	N-8				
N-9					
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE Néant *

<p>1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,8 % 2 .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 3 .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 4 .</p>
--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,8 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③	Solde des moins-values à 12,8 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col. π = κ + λ + μ + ν + 0 π
	À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI) ③	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % (1) ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D-SD2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

Désignation de l'entreprise : FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012019		et clos le : 31122019	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		5
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		539 176
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		539 176
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		1
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		1 129
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		1 130
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON		
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		154 930
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		154 932
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	385 374
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA		385 374
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	01012019
	GZ	au	31122019
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 9 8 0 0 4 1 1 8 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE

ADRESSE (voie) 0 ETANG Z'ABRICOT

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT DE FRANCE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 490

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SRL Dénomination FONTENOY GROUPE IMMOBILIER
 N° SIREN (si société établie en France) 3 9 1 3 0 9 6 6 3 % de détention 98 Nb de parts ou actions 490
 Adresse : N° 52 Voie RUE DE LA PY
 Code Postal 75020 Commune PARIS Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique FONTENOY Prénom(s) MARC
 Nom marital % de détention 2 Nb de parts ou actions 10
 Naissance : Date 30051948 N° Département Commune Pays
 Adresse : N° 3 Voie BOULEVARD GAMBETTA
 Code Postal 16300 Commune BARBEZIEUX Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays FR

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Désignation de l'entreprise FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :					
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	Pays
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
					FR
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	Pays
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	Pays
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	Pays
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	Pays
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	Pays
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
	Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions
Naissance :	Date	<input type="text"/>	N° Département	<input type="text"/>	Commune
		<input type="text"/>		<input type="text"/>	Pays
Adresse :	N°	<input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>	
	Code Postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2019

N° de dépôt

[]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

[] (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 9

N° SIRET 4 9 8 0 0 4 1 1 8 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE

ADRESSE (voie) 0 ETANG Z'ABRICOT

CODE POSTAL 97200 VILLE FORT DE FRANCE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE p5

Table with 10 rows and 4 columns: Forme juridique, Dénomination, N° SIREN (si société établie en France), % de détention, Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012019	et clos le	31122019	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), <input type="checkbox"/> la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE 0 ETANG Z'ABRICOT 97200 FORT DE FRANCE FR		0 ETANG Z'ABRICOT 97200 FORT DE FRANCE	
SIRET 49800411800036			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante 01012019

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SAS ATAO SIRET : 39153580400044
52 RUE DE LA PY 75020 PARIS

B ACTIVITE

Activités exercées AGENCE IMMOBILIERE Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 % ou à 31%	Bénéfice imposable à 28 %	159 502	Bénéfice imposable à 15 %	Déficit
-------------------	--	---------------------------	---------	---------------------------	---------

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
		PV à long terme imposables à 0%	
		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies <input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur <input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité <input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies <input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>	Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>			
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="text"/>

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI Si oui, indication du logiciel utilisé CIEL

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable : Nom et adresse du conseil :

Tél :

Tél :

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné : Identité du déclarant :

CGA Viseur conventionné N° d'agrément CGA Date : 27052020 Lieu : BARBEZIEUX
Qualité :
Nom du signataire : M FONTENOY

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2019)

Si déposé néant, cochez la case :

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES									
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)					
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <i>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</i>									
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
<ul style="list-style-type: none"> - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. <p style="text-align: center;">1</p>		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Montant des sommes versées :						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
		2	3	4	5	6	7	8	
J DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION									
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%					
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
						MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)						MVLt réalisée au cours de l'exercice			
						MVLt restant à reporter			

**DÉCLARATION COMPLÉMENTAIRE DES
SOCIÉTÉS DE MOYENS QUI ONT OPTÉ POUR L'IMPOSITION
D'APRÈS LEUR BÉNÉFICE RÉEL ET GROUPEMENTS ASSIMILÉS**

*Sociétés et groupements ayant pour objet de permettre à leurs membres
l'utilisation commune de moyens nécessaires à l'exercice de leur profession.*

EXERCICE OUVERT LE

01012019

ET CLOS LE

31122019

DÉSIGNATION DE LA SOCIÉTÉ (dénomination et forme)

ATTENTION : toutes les entreprises ont désormais l'obligation de déposer leur déclaration de résultats et les annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Adresse de la direction	Ancienne adresse en cas de changement
Association FONTENOY IMMOBILIER MARTINIQUE 0 ETANG Z'ABRICOT AGORA II 97200 FORT DE FRANCE	

La présente déclaration complémentaire, souscrite en un seul exemplaire, doit être jointe à la déclaration de résultat des sociétés et groupements soumis aux dispositions de l'article 261 B du code général des impôts qui exonère de la T.V.A., sous certaines conditions, les remboursements exacts de frais effectués par les membres de ces sociétés en contrepartie de services qui leur sont rendus et qui concourent directement et exclusivement à la réalisation de leurs opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

Elle ne dispense pas les personnes morales effectuant des opérations taxables de souscrire au service des impôts des entreprises les déclarations de chiffre d'affaires habituelles.

Les dépenses à répartir sont les dépenses communes effectuées par la société en vue de mettre à la disposition de ses membres les moyens nécessaires à l'exercice de leur profession. Elles ne comprennent pas les dépenses particulières des associés telles que les cotisations personnelles, les frais de déplacements... Il convient d'isoler et de distinguer (en les soulignant d'un trait) les dépenses communes dont le remboursement est exonéré de T.V.A., à savoir : les dépenses correspondant uniquement à des prestations de services qui concourent directement et exclusivement à la réalisation d'opérations professionnelles exonérées de T.V.A. ou placées hors du champ d'application de cette taxe.

La répartition des dépenses communes entre les associés doit se faire en imputant à chacun le coût exact des achats, fournitures ou services le concernant et en répartissant de la même manière les amortissements régulièrement comptabilisés.

Des précisions concernant les différentes colonnes sont données ci-après :

- colonne 1 : nombre de parts détenues par associé dans la société.
- colonne 3 : fournitures et produits achetés pour le compte des associés, dépenses de chauffage, eau, gaz, électricité, fournitures de bureau, ainsi que les dépenses d'acquisition de petits matériels et outillages et matériels et mobiliers de bureau et logiciel d'une valeur unitaire inférieure à 500 euros hors taxes.
- colonne 8 : primes d'assurances, frais de documentation, frais de personnel intérimaire, honoraires et commissions, frais postaux et frais de télécommunications, services bancaires et autres charges externes,
- colonne 9 : impôts professionnels établis au nom de la société (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe sur les salaires, droits d'enregistrement et de timbre),
- colonne 10 : rémunérations du personnel, y compris les charges sociales salariales,
- colonne 13 : intérêts de prêts contractés pour les besoins de l'entreprise,
- colonne 15 : le total global de cette colonne doit correspondre au total des dépenses réparties entre les associés et remboursées par eux, que ce remboursement soit réalisé par versement direct ou inscription à un compte courant.

Arrondis fiscaux : Ne pas porter de centimes, l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche, les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

Signature, Nom et qualité du signataire	A _____, le 27/05/2020	
--	------------------------	--